



**MAIRIE
de
PAGNY LE CHATEAU**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL *Séance du 30 octobre 2009*

Présidence : M. Jacques CHOSSAT DE MONTBURON. Maire.

Présents : Mmes MM. Dominique MICHAUD. Christian FORESTIER. Ghislaine BOCHE. Gabriel GONZALVEZ. Monique ROMUALDO. Monique JANISZEWSKI.

**Excusés : M. Alain SIMON a donné pouvoir à M. CHOSSAT de MONTBURON
Mme Sandrine GIBOULOT a donné pouvoir à Mme ROMUALDO
M. Christian DABKOWSKI**

Le Conseil Municipal,

OBSERVE une minute de silence en hommage à M. Georges RICHARDOT, ancien conseiller municipal et ancien adjoint au maire, récemment décédé.

VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN

DECIDE de vendre en indivision à MM. Alain BECQUART et Jean - Noël MICHAUD, domiciliés à Pagny le Château, le sentier dit "Du Closeau" d'une superficie d'environ 138 m², pour une somme forfaitaire d'un montant de 200 € (deux cents euros).

AUTORISE le Maire à signer tout document issu de cette décision.

DECIDE de mettre en vente, au prix de 1,50 € le m²,
- La parcelle de terre cadastrée AH n° 56, d'une contenance de 151 m²
- La parcelle cadastrée AE n° 90, d'une contenance de 228 m²

Les propriétaires riverains seront invités à se prononcer sur leur intention d'acquisition des parcelles concernées.

DENOMINATION DE RUE

DECIDE de dénommer "Rue des Etangs", la voie qui desservira le site IMMOLOG / SERPAL sur la zone industrielle du technoport de Pagny.

DECISION MODIFICATIVE 01/2009

Afin de pouvoir financer le versement de la subvention attribuée aux organisateurs de la fête patronale d'un montant de 180 €,

DECIDE de modifier ainsi qu'il suit le budget 2009 :

- Article 6574 : + 30 €
- Article 6533 : - 30 €

CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSIONS

Afin de pouvoir procéder à la reprise de diverses concessions dans le cimetière communal,

DECIDE de dresser le procès verbal des concessions en état d'abandon, le samedi 31 octobre 2009, à 9 heures

LISTE AFFOUAGERE 2009

Après avoir entendu M. GONZALVEZ dresser le compte - rendu des inscriptions des habitants pour l'exploitation d'un lot d'affouage au cours de l'hiver 2009/2010,

APPROUVE la décision de la commission communale de la forêt qui porte à 87 le nombre des ayant-droit à l'affouage pour l'année 2009.

L'exploitation des lots d'affouage se fera dans les parcelles 24 et 15 de la forêt communale.

AFFAIRES DIVERSES

PREND connaissance du dépôt d'une demande de permis de construire par la société IMMOLOG/SERPAL sur la zone du technoport de Pagny.

PROCEDE à la remise à chacun des conseillers municipaux du courrier de M. le Ministre de l'Intérieur concernant la réforme des collectivités territoriales.

Le Maire,

Jacques CHOSSAT de MONTBURON